

Sujet : [INTERNET] RE: Charleville-PSMV-dossier arrêté pour avis- délai : 30/11/2023 URGENT ET SIGNALE

De : > emmanuel.fleury (par Internet) <emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr>

Date : 05/12/2023 à 09:09

Pour : "BELTRAN Patricia (Referent Territorial) - DDT 08/SLU/PA"

<patricia.beltran@ardennes.gouv.fr>, SONNERAT Vincent <vincent.sonnerat@ardenne-metropole.fr>

Copie à : CARPENTIER Constance <constance.carpentier@culture.gouv.fr>, "PESTRE Pierre (Adjoint au chef de service) - DDT 08/SLU" <pierre.pestre@ardennes.gouv.fr>, REMY Margaux <margaux.remy@mairie-charlevillemezieres.fr>

Bonjour madame Beltran, l'absence de réponse vaut réponse ,
Je laisse le cas échéant M Sonnerat répondre pour l'agglomération.
Cordialement

Emmanuel FLEURY
Directeur
03.24.33.88.99
emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr

Direction commune des bâtiments et de l'architecture



De : BELTRAN Patricia (Referent Territorial) - DDT 08/SLU/PA <patricia.beltran@ardennes.gouv.fr>

Envoyé : lundi 4 décembre 2023 17:13

À : FLEURY Emmanuel <emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr>

Cc : CARPENTIER Constance <constance.carpentier@culture.gouv.fr>; PESTRE Pierre (Adjoint au chef de service) - DDT 08/SLU <pierre.pestre@ardennes.gouv.fr>

Objet : Charleville-PSMV-dossier arrêté pour avis- délai : 30/11/2023 URGENT ET SIGNALE

Importance : Haute

Bonjour Monsieur Fleury,

La mairie m'a signalée que votre service n'était pas en mesure d'apporter une réponse écrite à la consultation que nous avons lancée.

Pourriez-vous me le confirmer svp? je suppose que l'on peut considérer que vous émettez un avis favorable tacite.

Je vous remercie.

Bien cordialement,

Patricia BELTRAN

Référente Territoriale-chargée de planification
Service Logement et Urbanisme/Planification et Aménagement
Direction Départementale des Territoires des Ardennes

3, rue des Granges Moulues - BP 852 08011 Charleville-Mézières

Tel : 03 51 16 51 41 - Mobile : 06 07 12 70 81

www.ardennes.gouv.fr



Direction

**PRÉFET
DES
ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Départementale
des Territoires
des Ardennes

----- Message transféré -----

Sujet :Charleville-PSMV-dossier arrêté pour avis- délai : 30/11/2023 URGENT ET SIGNALE

Date :Thu, 9 Nov 2023 14:30:35 +0100

De :BELTRAN Patricia - DDT 08/SLU/PA <patricia.beltran@ardennes.gouv.fr>

Organisation :DDT 08/SLU/PA

Pour :FLEURY Emmanuel <emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr>

Copie à :PELLERIN Rémi (Chef de l'unité Planification Aménagement) - DDT 08/SLU/PA

<remi.pellerin@ardennes.gouv.fr>, CARPENTIER Constance

<constance.carpentier@culture.gouv.fr>, Margaux.REMY <[Margaux.REMY@mairie-](mailto:Margaux.REMY@mairie-charlevillemezieres.fr)

charlevillemezieres.fr>, PESTRE Pierre (Adjoint au chef de service) - DDT 08/SLU

<pierre.pestre@ardennes.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre de saisine de M. le Préfet relative au dossier de modification du PSMV arrêté.

Vous trouverez ci-joint le dossier pour lequel un avis est demandé dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Une réponse de votre part est attendue pour le 30 novembre 2023.

En vous remerciant,

Cordialement,

--

Patricia BELTRAN

Référente Territoriale-chargée de planification
Service Logement et Urbanisme/Planification et Aménagement
Direction Départementale des Territoires des Ardennes

3, rue des Granges Moulues - BP 852 08011 Charleville-Mézières

Tel : 03 51 16 51 41 - Mobile : 06 07 12 70 81

www.ardennes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Direction
Départementale
des Territoires
des Ardennes

Pièces jointes:

CHM_0_LISTE DES PIECES.pdf

CHM_1_RAPPORT-PRESENTATION-MODIFICATION.pdf

CHM_2_REGLEMENT ECRIT MODIFIE_20230906.pdf

CHM_3_LEGENDE DU PLAN REGLEMENTAIRE_210218.pdf

CHM_3_PLAN REGLEMENTAIRE_210218_FORMATS A0 ET A3.pdf

CHM_4_DELIBERATION 230413-53.pdf

AP_2023_650_8.11.23_arrêt projet.pdf

Ardenne Metropole_lettre_consultations_8.11.23.pdf

